

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT**

RÈGLEMENT NUMÉRO 812

Règlement no 812 modifiant le règlement no 791 sur les permis et certificats relatif aux tarifs des permis et certificats

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

ATTENDU QU'un règlement sur les permis et certificats portant le numéro 791 est en vigueur;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de modifier ledit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Dave Ouellet, conseiller, à la séance du Conseil tenue le 7 avril 2026;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée du dépôt du projet de règlement lors de la séance du Conseil tenue le 7 avril 2026;

ATTENDU QUE la mairesse a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR _____
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement s'intitule « Règlement no 812 modifiant le règlement no 791 sur les permis et certificats relatif aux tarifs des permis et certificats ».

ARTICLE 2 : TARIF DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

L'article 5.5 est modifié afin d'ajouter les tarifs suivants :

- 300 \$ PAE – demande de type « individuelle »;
- 2 000 \$ PAE – demande de type « projet ».

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce ____ jour de _____ 2026.

Guylaine Gagnon
Mairesse

Normand Champagne
Directeur général
et greffier-trésorier

AVIS DE MOTION : 7 avril 2026

DÉPÔT DU PROJET : 7 avril 2026

ADOPTÉ LE : _____

APPROBATION MRC: N/A

AVIS DE PUBLICATION : _____

ENTRÉE EN VIGUEUR : _____

